

# REGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19  
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

## Pistes pour la mobilité de demain autour du square des Archiducs

Dans le contexte du développement progressif du logement autour du square des Archiducs et en écho à la demande des habitants exprimée lors des séances de participation, la Commune a fait réaliser des comptages du trafic et des relevés de stationnement afin de mieux connaître et d'objectiver la situation de mobilité dans le quartier. Sur base des données récoltées, elle a demandé à Bruxelles Mobilité d'évaluer l'impact des divers projets en cours et à venir, sur le trafic et le stationnement. La « *note sur l'évaluation des impacts en matière de mobilité* » est joint en annexe/ peut être intégralement téléchargée sur le site de la Commune (lien).

En ce qui concerne le trafic, les conclusions de l'évaluation relèvent que « *au total, l'ensemble des projets génèrerait une augmentation des flux de l'ordre de 50 evp/h (équivalent voiture particulière par heure) à l'heure de pointe du matin. Rapportés à l'ensemble des entrées sur le square Archiducs, qui distribue l'essentiel du trafic dans le quartier, ces 50 véhicules correspondraient à une augmentation de 5%.* »

En ce qui concerne le stationnement, les conclusions de l'étude relèvent qu'une attention particulière doit être portée au square et à l'avenue des Archiducs du fait de la réduction du parking des Pépinières, de la rénovation de l'immeuble Hector Denis sans parking et de l'accroissement de la demande liée principalement à l'augmentation de l'effectif du commissariat et à la crèche.

La note d'évaluation propose aussi une série de pistes pour prévenir l'accroissement du trafic et la pénurie de places de stationnement, que nous reprenons et développons ci-dessous. Ces pistes portent sur toutes les formes de mobilité, de l'automobile individuelle à la marche à pied, en passant par les transports en commun et le vélo. Elles seront étudiées en lien avec la concrétisation des différents projets et traduites en mesures concrètes dont la mise en œuvre aboutira à la mobilité de demain que nous voulons aisée et apaisée.

### 1. La marche à pied

C'est le moyen le plus rapide pour parcourir une distance de 0 à 300 m. et compte tenu du temps de préparation, la marche à pied est plus rapide que la voiture pour une distance parcourue en ville de moins d'1 km (source : [Citycycle](#)).

Le quartier est adapté pour assurer des déplacements piétons agréables. Il est particulièrement important de favoriser ce type de déplacement qui présente de nombreux avantages.

Plusieurs activités sont facilement accessibles à pied à proximité du square des Archiducs, à travers des trajets de courte distance. A titre d'exemples : le parc sportif des 3 Tilleuls se situe à 450 m. le métro Demey se situe à 650 m, l'école communale du Karrenberg se situe à 850 m. le centre commercial d'Auderghem se situe à 850 m., la place Keym se situe à 1 km, etc...

Il existe plusieurs cheminements destinés aux piétons tels que les venelles des cités-jardins ou le cheminement qui rejoint le square des Archiducs à l'avenue des Gerfauts. Il convient de développer et de valoriser ce maillage piéton. Nous veillerons à tenir compte de ce point dans les différents projets du plan logement communal, notamment en examinant l'opportunité de créer de nouvelles liaisons piétonnes.

A titre d'exemple, le projet Archiducs-Sud propose la création d'une venelle piétonne permettant de relier l'avenue des Archiducs et le Berensheide par l'arrière des immeubles à construire.

Il faut également veiller au confort des piétons au niveau des entrées et sorties des parcelles, dans leurs abords et au niveau des traversées piétonnes des voiries, en portant une attention particulière aux personnes à mobilité réduite.



*Illustration : carte avec cercles concentriques correspondant aux distances/temps accessibles à pied*

## 2. Le vélo

C'est le moyen le plus rapide pour parcourir une distance de 300 m à 1,2 km, et compte tenu du temps de préparation, le vélo est plus rapide que la voiture pour une distance parcourue en ville jusqu'à 6 km (source : [Citycycle](#)).

### a. Plan communal Vélo

Le square des Archiducs est traversé par deux itinéraires cyclables communaux comme l'indique la carte ci-dessous. Les itinéraires cyclables sont des cheminements recommandés pour des déplacements à vélo à moyenne et longue distance. Ils sont balisés par une signalisation spécifique. L'itinéraire des crêtes, croisant l'avenue des Archiducs à hauteur de la place Wauters, va être le premier à être mis en œuvre courant 2017. Les autres suivront.

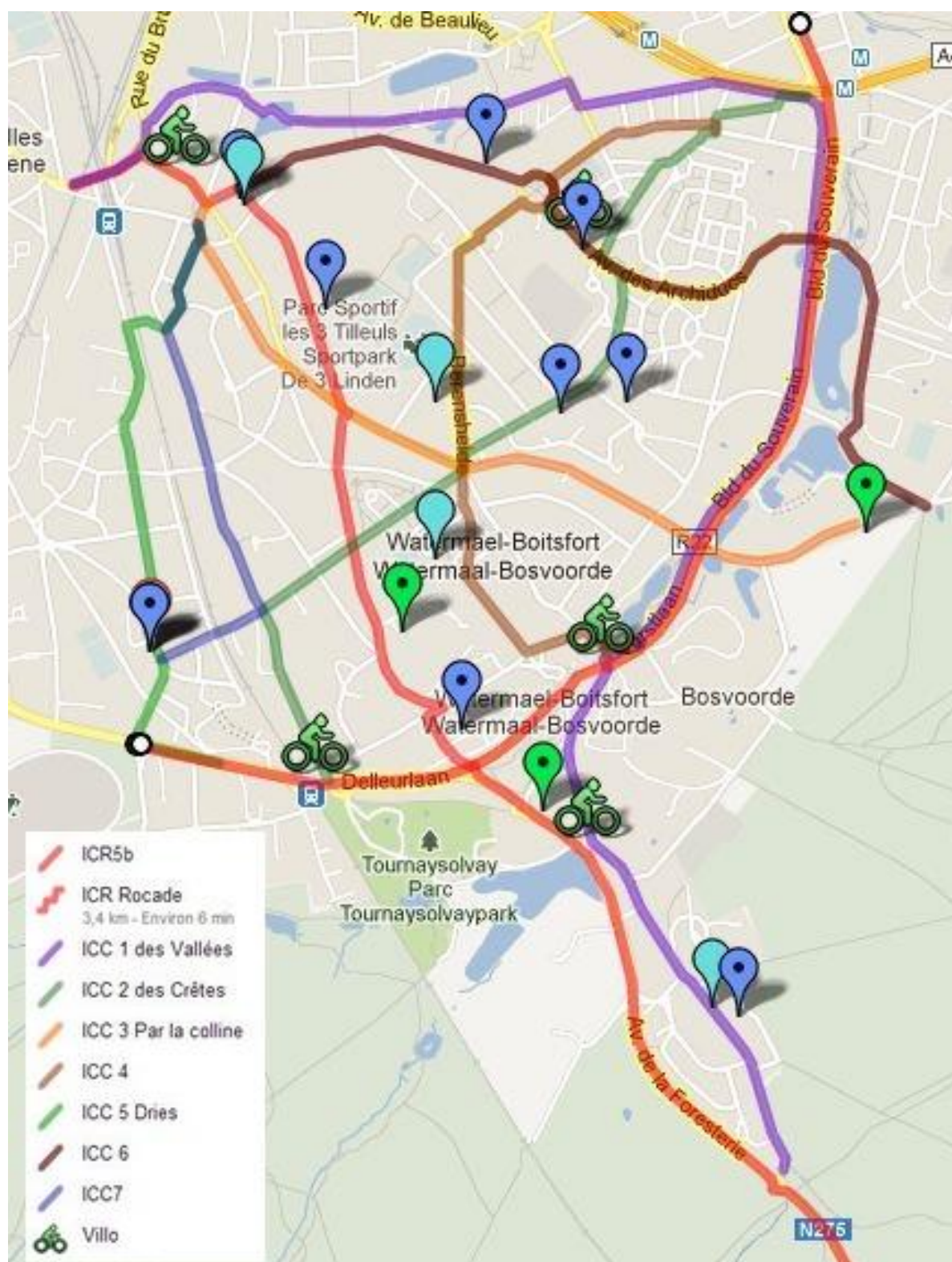


Illustration : plan communal vélo

### *b. Stationnement vélo hors voirie*

Nous veillerons à ce que tous les projets du plan logement bénéficient d'un stationnement vélo suffisant et confortable. Les abords des immeubles pourraient également être mis à contribution pour offrir du stationnement pour les visiteurs (quelques arceaux couverts).

A titre d'exemple, dans le cadre du projet « Archiducs-Sud », il est prévu un minimum de 118 emplacements vélos. Certains sont destinés aux habitants, d'autres aux clients et visiteurs. Le permis d'environnement prévoit des critères précis permettant d'assurer la sécurité et le confort des usagers des emplacements vélos. Dans le cadre du projet de rénovation de l'immeuble « Hector Denis », appartenant à Floréal, deux locaux représentant environ 15 m<sup>2</sup> sont destinés à l'accueil des vélos.



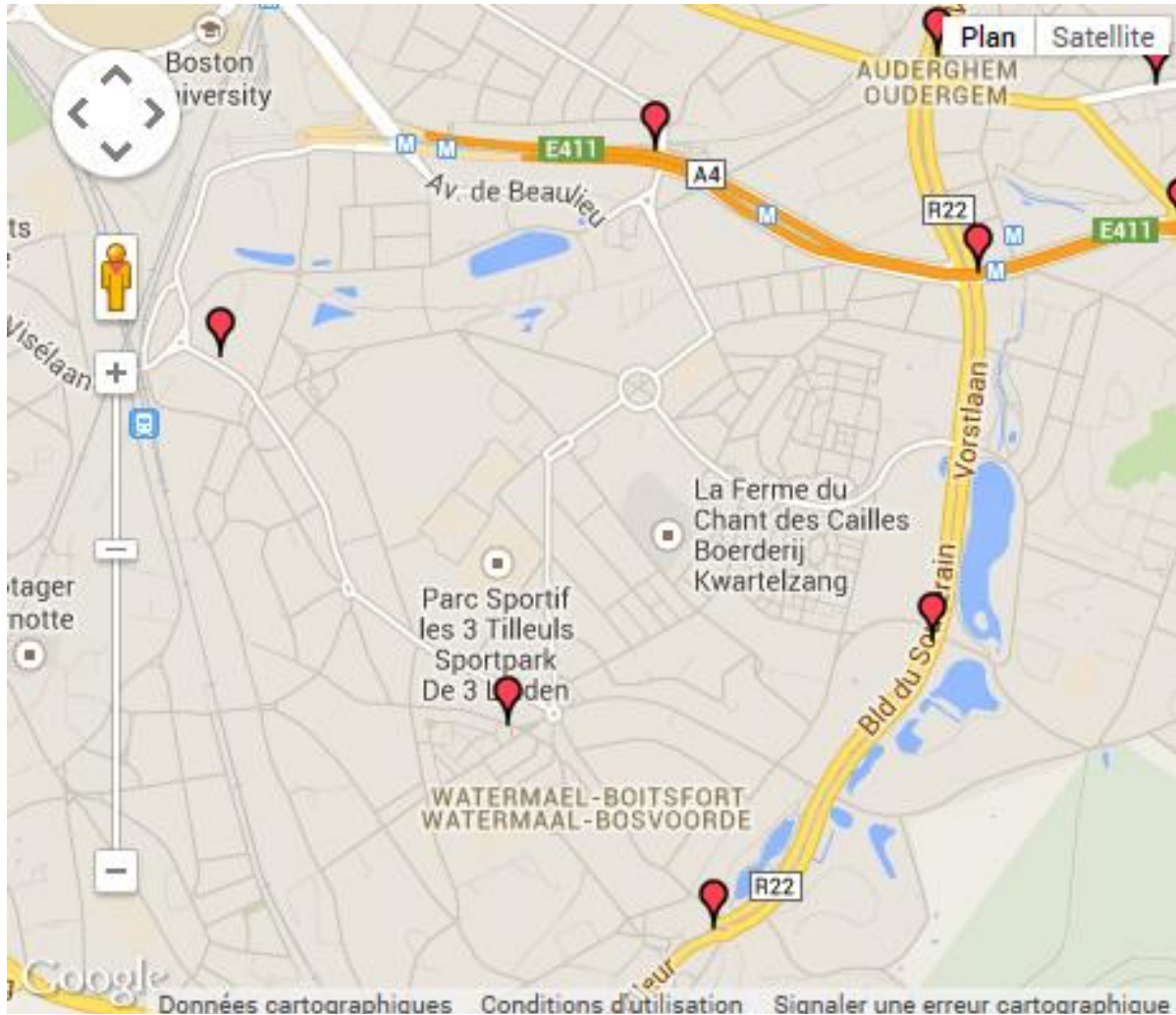
*Illustration : plan terrier Archiducs Sud avec garages à vélos*

### *c. Nouveaux types de vélos*

Avec notamment les évolutions de l'assistance électrique, on voit apparaître de nouvelles formes de vélos permettant d'y faire recours pour des déplacements auparavant assurés par la voiture (transport des jeunes enfants et de marchandises légères, tricycles). Moins gourmands en espace que les automobiles, ces engins requièrent néanmoins des lieux de stationnement adaptés.

#### d. Villo

Comme on peut le voir sur la carte ci-dessous, le square des Archiducs (au centre) n'est pas desservi par une station Villo à proximité. Il manque clairement une station dans ce quartier qui, en raison du classement des cités-jardins, ne pourrait être située que sur l'avenue des Tritomas ou sur l'avenue des Princes brabançons. Nous continuerons à plaider auprès des opérateurs et de la Région pour que ce manque soit comblé.



*Illustration : cartographie des stations Villo*

### 3. Transport en commun

#### a. Bus

Le square des Archiducs est actuellement desservi par la ligne bus 41 STIB. Cette ligne permet aux habitants du quartier de se rendre à la place Keym mais aussi au métro Demey et Herrmann-Debroux.

La desserte du quartier en transports en commun sera améliorée courant 2018 par la modification du « plan-directeur bus ». En effet, ce projet prévoit de dévier l'actuelle ligne 72 de la STIB afin de permettre à cette ligne de desservir l'avenue des Archiducs, le square des Archiducs, la place Keym et le quartier du cimetière d'Ixelles.

Cette modification de parcours présente les avantages suivants :

- desservir l'ensemble des quartiers des cités-jardins (l'avenue des Archiducs étant la voirie qui sépare les deux cités) ;
- créer une liaison directe entre les cités-jardins et Watermael-centre.

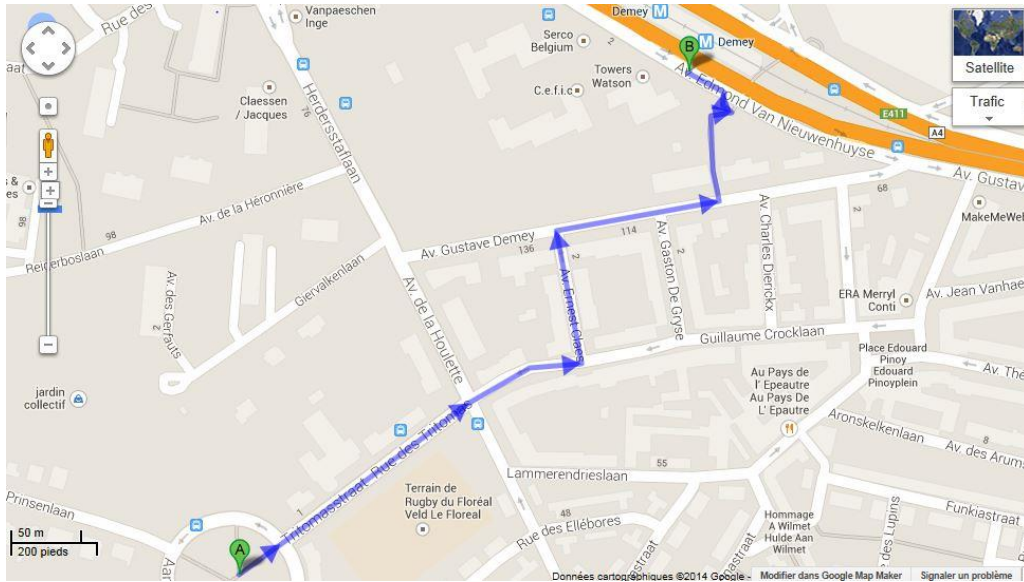


*Illustration : Plan géographique du réseau STIB en 2018*

#### b. Métro – tram - train

Le square des Archiducs est situé :

- à 650 mètres de la station de métro Demey située à Auderghem. Soit 10 minutes de marche.
- à 1000 mètres de la ligne de tram 94 (arrêt ...) 12 minutes de marche (< 1 km)
- à 1700 mètres de la gare de Watermael
- à 1600 mètre de la gare des Arcades



*Illustration : carte représentant le chemin vers la station de métro Demey*

A titre d'exemple, depuis le square des Archiducs, on peut rejoindre :

- Bruxelles Central en 28' en combinant les bus et le métro (22' à 40' en voiture)
- Bruxelles Nord en 35' en combinant le bus et le train (24' à 45' en voiture)
- Bruxelles Luxembourg en 17' en combinant le vélo et le train (16' à 28' en voiture)

NB : ces durées calculées sur Google map pour un départ à 8.00 heures du matin ne prennent pas en compte le temps entre la sortie de son logement et le départ.

## 4. Voiture

### *a. Les nouveaux logements*

Respecter les normes du règlement régional d'urbanisme en matière d'emplacements hors voirie

Chaque nouveau projet de construction de logements devra respecter les normes du règlement régional d'urbanisme qui prévoient un certain nombre d'emplacements par immeubles de logement. Ce nombre est déterminé en fonction du nombre de logements prévu par immeuble mais aussi du type de logement (privé, moyen, social). Ces emplacements peuvent être situés dans les abords, ce qui réduit les zones d'agrément, ou en sous-sol, ce qui implique des surcoûts conséquents au moment de la construction mais aussi dans la gestion.

Afin d'anticiper une plus faible pression automobile à long terme, il faut aussi envisager ces emplacements comme réversibles et susceptibles d'être affectés un jour à d'autres activités (ateliers, rangements pour les garages, jardin pour les emplacements en surface).

### *b. Problématique particulière de la crèche*

Le projet Archiducs-Sud prévoit l'aménagement d'une crèche de 600m<sup>2</sup>. A l'analyse des plans du projet, le trottoir situé devant la crèche semble avoir une largeur d'environ 5 m. L'option d'une réduction de ce trottoir à 3 m afin de dégager des emplacements « dépose-minute » est en cours d'examen. Nous veillerons en tout état de cause à ce que le square des Archiducs ne soit pas bloqué par du stationnement sauvage ou « double-file », afin d'assurer la fluidité de la circulation et en particulier du passage des bus de transport en commun.

### *c. Mise en place d'une réglementation du stationnement.*

La « note sur l'évaluation des projets en matière de mobilité » précise qu'il sera nécessaire d'étudier, dans le cadre du prochain Plan d'Action Communal de Stationnement, la possibilité de récupérer un peu de capacité en journée en introduisant du stationnement à durée limitée (zone bleue –excepté riverains ) dans le quartier car il n'est pas exclu qu'une partie du stationnement en journée soit dû à des voitures-ventouses de personnes se rendant dans les zones de bureaux situées à proximité.

### *d. Car sharing*

Il existe une station CAMBIO de deux véhicules située sur le square même. Cette station pourrait être agrandie pour atteindre 4 à 6 véhicules (en ce compris des véhicules d'autres opérateurs). Les stations de car sharing permettent aux habitants de se passer plus facilement d'un véhicule individuel ou d'un deuxième véhicule pour le ménage. Par ailleurs, le car sharing permet de rationaliser l'usage de la voiture et de minimiser son temps d'immobilisation. Il faut savoir qu'une voiture classique n'est en mouvement que 5 à 10% du temps, ce qui signifie qu'en dehors de cela, la voiture occupe une place de parking. Le partage de voitures est donc extrêmement positif en matière de stationnement.

### *e. Mobilité logistique innovante*

Pour pallier aux difficultés de circulation dans la ville, des sociétés proposent de solutions innovantes et écoresponsables pour le transport de marchandises. Ces solutions pourraient assurer des livraisons pour les entreprises pour lesquelles les possibilités de parking à proximité sont limitées.

[Découvrez ces sociétés sur le site de Beci](#)



**Conclusions :**

Parallèlement au développement du logement dans le quartier du square des Archiducs, il importe de mettre en place les conditions pour des alternatives efficaces qui feront la mobilité de demain, notamment en mettant en œuvre les recommandations de la note sur l'évaluation des projets en matière de mobilité. Et le quartier autour du square des Archiducs, comme on l'a vu plus haut, ne manque pas d'atouts dans ce domaine.

Il faut toutefois noter que la concrétisation des projets de logement sera étalée dans le temps et que cela induit une adaptation progressive des habitudes des riverains, comme cela se fait dans des quartiers bien plus denses que ceux de Watermael-Boitsfort.

La question n'est pas d'imposer une forme de mobilité et d'en exclure une autre. Au contraire, la Commune entend favoriser le développement de toutes les formes de mobilité pour que chacun puisse se déplacer selon ses besoins.